

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES** : Convention avec le SYTRAL pour l'autorisation de desserte dans le périmètre du SYTRAL

Rapporteur : Virginie OSTOJIC

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) est autorité organisatrice de transport urbain au regard des dispositions de la loi du 30 décembre 1982 sur l'organisation des transports intérieurs et a pour vocation l'organisation des transports publics dans le Périmètre des Transports Urbains de l'Agglomération Lyonnaise (PTU).

Vienne Condrieu Agglomération est également autorité organisatrice de la mobilité et assure ainsi l'organisation des transports publics sur son territoire de compétence.

Dans ce cadre-là, Vienne Condrieu Agglomération envisage de mettre en service, à compter du 9 septembre 2019, 2 lignes de transport à la demande "Saint Romain en Gier – Echalas – Givors" et "Loire sur Rhône – Givors".

Ces lignes relieront les communes de Loire sur Rhône, Saint Romain en Gier et Echalas à la gare de Givors Gare Ville, son terminus. Elles fonctionneront du lundi au samedi (y compris en vacances scolaires) et offriront à ses usagers un aller quotidien vers Givors.

Il convient donc d'établir une convention entre le SYTRAL et Vienne Condrieu Agglomération pour autoriser la desserte de l'arrêt "Givors Gare Ville", situé au sein du périmètre du SYTRAL. Cette convention ne prévoit aucune compensation financière entre les deux parties.

L'autorisation de desserte par le SYTRAL est valable 3 ans à compter du 9 septembre 2019 et prendra fin le 31 août 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des transports et notamment ses articles L3111-1 et suivants,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération en date du 27 mars 2018 relative au transfert de la compétence transport à Vienne Condrieu Agglomération à compter du 1^{er} septembre 2018,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention entre le SYTRAL et Vienne Condrieu Agglomération pour l'autorisation de desserte dans le périmètre du SYTRAL.

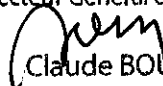
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

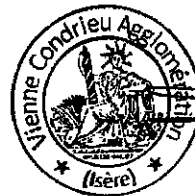
Conseil Communautaire du 25 juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019

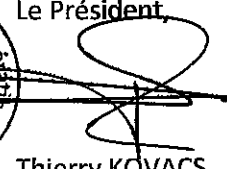


Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS